



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5228

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réduction de 16 p. 100 qui serait appliquée à la subvention versée à la Fédération nationale des foyers ruraux au titre de l'exercice 1993. Il croit savoir qu'il est envisagé également de procéder à une réduction du même ordre pour la subvention 1994. Or, ces mesures de régulation budgétaire, si elles sont effectivement appliquées, pénaliseraient les actions des foyers ruraux dont la nécessité n'est plus à démontrer. Il conviendrait, à son sens, d'établir une forte cohérence entre la préservation du milieu rural, présentée comme une priorité du Gouvernement, et les mesures prises dans ce but. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce qui concerne la subvention 1993 allouée à la Fédération nationale des foyers ruraux.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprête à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5228

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2601

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 120